

BRÈVES

UN CHANTIER DE PLANTATION PARTICIPATIF RÉUSSI !



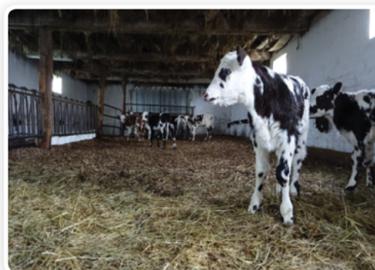
C'est dans la bonne humeur que le 2 mars dernier, une dizaine d'habitants du village de Wacquinghen et des alentours sont venus prêter main forte à Godefroy et Christelle Durtet pour finaliser la plantation d'une haie en bordure de cours d'eau. Godefroy a profité de ce chantier participatif pour échanger avec le public et présenter son métier d'éleveur ainsi que ses motivations. Cette demi-journée s'est clôturée par un goûter fermier durant lequel habitants et agriculteurs ont pu discuter.

Si vous souhaitez communiquer auprès des habitants de votre village, le Parc naturel régional peut vous accompagner dans l'organisation et l'animation d'un chantier participatif ! Contactez Sophie Quennesson : squennesson@parc-opale.fr ou 06 31 81 75 28



AUTONOMIE : 4 BONNES RAISONS D'UTILISER LES COPEAUX DE BOIS POUR LA LITIÈRE DES VACHES

Le 30 novembre 2021, dans le cadre du projet européen Transaé, plus de 20 éleveurs se sont retrouvés à la Ferme du Bout du Breuil, à Hermelinghen. L'agriculteur Guillaume Fouble, qui accueillait le public, a partagé les résultats de son expérimentation : utiliser des copeaux de bois en litière pour les troupeaux laitiers. Avec Guillaume Fouble, ce sont, en tout, trois éleveurs du territoire des Caps et Marais d'Opale qui ont expérimenté cette technique au cours des deux dernières années avec l'accompagnement du Parc naturel régional.



Trois agriculteurs du Parc expérimentent actuellement la litière en copeaux pour la litière des vaches. Le bilan est positif pour les trois.

L'utilisation des copeaux pour la litière des vaches laitières compte plusieurs avantages :

- 1. Gagner en autonomie : ces fermes ont peu voire aucune ressource propre en paille
- 2. Valoriser les haies : les haies présentes naturellement sur la ferme offrent une ressource nouvelle
- 3. Gagner du temps du travail : à l'inverse du paillage apporté quotidiennement, les copeaux sont apportés tous les 15 jours.
- 4. Améliorer la santé des vaches : les copeaux maintiennent une température de litière stable et limitent la montée en température par rapport à une litière en paille.



Après plusieurs années d'expérimentation, les résultats sont donc concluants. Les trois agriculteurs devraient poursuivre l'utilisation des copeaux. Ce sujet vous questionne ? Vous aussi vous souhaitez expérimenter ? Des fiches bilans ont été rédigées sur chacune des fermes, ainsi qu'une fiche de préconisation.

Contactez-nous pour en savoir plus ! Philippe Majot (pmajot@parc-opale.fr) ou Emilie Lacour (elacour@parc-opale.fr)

AGENDA

FERME OUVERTE

L'après-midi du 28 septembre, Delphine et Laurent Bodin ouvrent leur ferme au grand public pour sensibiliser les habitants sur l'intérêt des prairies et de l'élevage à l'herbe, et sur la qualité des productions. Cette ferme ouverte est organisée dans le cadre du Plan de paysage du bocage boulonnais. Informations auprès de Sophie Quennesson : squennesson@parc-opale.fr / 06 31 81 75 28

ANNONCE

DÉROULEUSE DE FILM À CÉDER

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a réalisé dans les années 90 une dérouleuse de film plastique pour installer mécaniquement le film de paillage des plantations de haie. Ce matériel était innovant à l'époque. Il était mis à disposition des agriculteurs. Aujourd'hui il ne sert plus car le paillage se pose parfois plus facilement à la main, et plusieurs entreprises ou associations locales s'en sont équipées. De ce fait, cette dérouleuse de film est à céder à un agriculteur (ou plusieurs) qui y trouverait un intérêt. Ce matériel a servi dernièrement pour la pose de film pour des bandes de maraîchage ou pour la pose de film biodégradable des plantations. Elle accepte des films de 1 à 1,2m de largeur. Le matériel est en fer, équipé de 2 socs à l'avant et de 2 socs à l'arrière (pour refermer les sillons), un rouleau tendeur et 2 roues pneumatiques pour appuyer le film au sol. La dérouleuse se fixe à l'arrière d'un tracteur par une attache 3 points. Elle est visible à la maison du Parc de Le Wast (62142). Ses dimensions : 2m de largeur x 1,65m de profondeur (de soc à soc) x 1,16 de hauteur totale. Les agriculteurs intéressés peuvent faire propositions de reprise de ce matériel et contacter Philippe Majot, technicien au Parc naturel régional : 06 72 98 18 73

À LIRE

DE RETOUR DE PÂTURE

« De retour de pâture » : valoriser les prairies peut rimer avec performances environnementales et gains économiques !

Comment valoriser les pâtures ? Et comment y gagner économiquement et sur le plan environnemental ? Une revue technique comprenant 10 retours d'expériences d'éleveurs en zones humides du bassin Artois-Picardie, vient d'être publiée ! Trois éleveurs du Parc naturel régional ont accepté de partager leurs expériences, à la suite du travail engagé dans la démarche Pâture'Ajuste. Depuis 2018, les éleveurs du Parc peuvent être accompagnés par la Chambre d'Agriculture, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer à la valorisation des prairies par cette démarche. Informations auprès d'Emilie Lacour : elacour@parc-opale.fr / 06 08 68 27 21

Le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est reconnu comme particulièrement riche et fragile. C'est à ce titre qu'il a reçu le classement Parc naturel régional sous l'égide de l'État, avec la coopération de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais, des organismes consulaires ainsi que de toutes les intercommunalités et communes adhérentes.



BP 22 - 62142 Colembert
Tél. 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr



N°36
JUILLET 2022

LA LETTRE
AUX AGRICULTEURS

DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE



SOMMAIRE

- L'AGROFORESTERIE, POURQUOI PAS VOUS ?
- FORMATION TRANSMISSION : « CELA NOUS A OUVERT LES YEUX »
- AUTOPRODUIRE UNE PARTIE DE SON ÉNERGIE SUR LA FERME
- AUTONOMIE : 4 BONNES RAISONS D'UTILISER LES COPEAUX DE BOIS POUR LA LITIÈRE DES VACHES
- LES DATES À METTRE À L'AGENDA

PAGE 2
PAGE 3
PAGE 4
PAGE 5
PAGE 6



5 2 ans, c'est l'âge moyen des agriculteurs des Hauts-de-France. On estime que dans dix ans, la moitié d'entre eux devront donc transmettre leur exploitation. Les Caps et Marais d'Opale, en tant que territoire rural, sont évidemment concernés avec un millier d'agriculteurs en activité aujourd'hui.

Le sujet de la transmission des exploitations agricoles porte de nombreux enjeux cruciaux pour le territoire. On parle évidemment d'alimentation des habitants, de maintien d'une activité économique phare pour le territoire mais également de la protection de nos savoir-faire et de nos paysages, ceux qui font la beauté des Caps et Marais d'Opale.

Mais pour les agriculteurs, l'enjeu est d'un autre ordre. C'est l'enjeu d'une vie. Comment transmettre l'exploitation qui a rythmé sa vie et celle de sa famille pendant de nombreuses années ? Faut-il transmettre à ses enfants ? Ou confier les terres, les bâtiments, les troupeaux et les outils à un nouveau venu ? Les questions sont nombreuses et concernent en général toute la famille.

Afin d'aider les agriculteurs qui traversent ou traverseront cette étape professionnelle, des formations d'accompagnement sont organisées et abordent l'aspect humain de la transmission de l'activité agricole. Plusieurs agriculteurs et familles d'agriculteurs en bénéficient déjà et je ne peux que m'en réjouir. Car, plus que jamais, l'agriculture est un maillon essentiel du territoire qu'il nous faut soutenir et développer.



SOPHIE WAROT-LEMAIRE
Conseillère Départementale
Présidente du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

▶ L'AGROFORESTERIE, POURQUOI PAS VOUS ?



L'agroforesterie peut être appliquée aux pâturages pour offrir de l'ombre et un abri au bétail, mais également en culture pour nourrir et structurer les sols.

La prochaine date pour le dépôt des dossiers est le 17 juin 2022.

Vous pouvez dès à présent contacter le Parc naturel régional pour échanger sur votre projet de plantation : Albane Matricon à amatricon@parc-opale.fr - 06 72 98 06 92 ou Philippe Majot à pmajot@parc-opale.fr - 06 72 98 18 73

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2023 SUR L'AGROFORESTERIE : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

Vous avez jusqu'au 1^{er} septembre pour vous inscrire au Concours Général Agricole Agroforesterie. Organisé au niveau local par le Parc naturel régional et l'Association régionale de l'arbre et de la haie champêtre (Afac-agroforesteries Hauts de France), ce concours récompense les pratiques agro-écologiques. Les lauréats locaux seront inscrits pour le concours national. La remise des prix se fera au Salon International de l'Agriculture au début de mars 2023.

CONTACTS : Françoise GION (f.gion@3a-thierache.fr - 06 33 63 93 84)
Philippe Majot (pmajot@parc-opale.fr - 03 21 87 90 90)

▶ FORMATION TRANSMISSION : « CELA NOUS A OUVERT LES YEUX »



Fabienne et Bernard ont une exploitation à Saint-Momelin alliant élevage, cultures et maraîchage. À la retraite dans 5 ans, ils préparent la transmission de leur ferme.

Depuis toujours agriculteurs à Saint-Momelin, Fabienne et Bernard ne sont plus qu'à 5 ans de la retraite. C'est pour anticiper ce changement important qu'ils ont participé, en ce début d'année, à une formation sur la transmission de leur ferme. Cette formation, intitulée « Les clés d'une transmission réussie : zoom sur les aspects humains », est organisée dans le cadre du Plan Bio du Parc par Initiatives Paysannes. Leur fille aînée, Audrey, a également participé à la formation : pharmacienne, elle aide souvent ses parents sur la ferme et se pose la question de reprendre l'exploitation.

Que vous a apporté cette formation ?

Fabienne et Bernard : « Cela nous a ouvert les yeux : nous avons pris conscience que la continuité de notre exploitation telle que nous l'avions bâtie, ce ne serait pas ce que notre fille ferait forcément. Aussi, nous devons nous faire à l'idée qu'il y aura des changements. Le formateur nous a également fait comprendre que, sans le vouloir, nous mettions une vraie pression à notre fille par nos paroles, et qu'elle se mettait également elle-même une pression. Le soir-même, elle a pu parler à sa sœur plus facilement des questions qu'elle se posait sur cette reprise et sur la transmission du patrimoine. Dominique Lataste, le formateur, nous a laissé des temps de réflexion individuels. Sans cette formation, nous ne les aurions pas pris.

Quels sont pour vous les points forts d'une formation de ce type plutôt basée sur les relations humaines ?

« Le groupe. Il y avait d'autres cédants potentiels qui ont participé. Heureusement ! Car quand le formateur s'occupait de leur situation, cela nous laissait le temps de digérer. En effet, émotionnellement cela a été assez fort. Et quand il s'agit de résoudre les problèmes sur une autre exploitation, les solutions nous viennent plus facilement que sur la nôtre. Le formateur nous aide à identifier nos traits de caractère. Cela permet de voir avec quel type de repreneur nous pouvons nous entendre si nous transmettons à quelqu'un d'autre qu'Audrey. »

Et la suite ?

« Pour l'instant, Audrey nous parle peu du choix qu'elle fera. Mais quelle que soit sa décision, la transmission de l'exploitation familiale sera faite avec plus de sérénité pour tous les membres de la famille. »

Cette formation vous intéresse ?

CONTACTS : Marie-Pierre Fauquembregue (mpfauquembregue@parc-opale.fr)
Audrey Grégoire (agregoire@initiatives-paysannes.fr ou 03 21 24 31 54)

▶ AUTOPRODUIRE UNE PARTIE DE SON ÉNERGIE SUR LA FERME



De plus en plus d'agriculteurs optimisent leurs grandes toitures pour produire de l'énergie solaire.

Vous vous questionnez sur le photovoltaïque ? La région Hauts-de-France a publié un nouvel appel à projets sur l'investissement photovoltaïque. Il remplace l'ancien système d'aide et modifie la façon d'appréhender son projet. Si vous avez une consommation d'électricité importante, en continu, le jour et de préférence l'été (ex : la ventilation d'un élevage hors-sol), l'autoconsommation photovoltaïque avec vente de surplus peut être une solution à étudier pour réduire de 20 à 30 % la facture d'énergie.

Pour les besoins de chaleur, plusieurs solutions sont possibles :

- ▶ le solaire thermique sur une toiture bien exposée si les besoins d'eau chaude sanitaire sont importants (supérieurs à 500 litres/jour) toute l'année et de préférence l'été,
- ▶ le bois-énergie si vous avez des besoins de chaleur importants (ex : eau chaude, élevage) et réguliers en plus du chauffage pour le siège d'exploitation. Une partie du bois peut éventuellement être produit à partir des haies bocagères gérées sur l'exploitation.

Le Parc naturel régional est à votre disposition pour vous conseiller et vous orienter. Nous accompagnons les projets qui sont éligibles aux subventions de L'ademe et de la Région. Des visites d'expériences sont régulièrement organisées.

CONTACTS : Clémentine Daligaux : cdaligaux@parc-opale.fr - 06 28 11 14 62
Paul Blarel : pblarel@parc-opale.fr - 06 72 98 47 74

▶ LA LAINE DE MOUTON : FUTUR ISOLANT DES MAISONS ?



Aujourd'hui pas ou peu valorisée, la laine des moutons pourrait bientôt avoir une utilité très concrète : se transformer en isolant naturel pour nos maisons et bâtiments. C'est en tout cas une piste suivie par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale qui voit ainsi la possibilité de créer une filière locale de production. À la suite d'un appel, plusieurs éleveurs se sont déjà montrés intéressés et une réunion de présentation du projet et de l'état d'avancement aura lieu le 20 juin à 14h, à la Maison du Parc de Le Wast. L'étude de faisabilité est en cours. Vous aussi vous êtes éleveur de moutons et vous êtes intéressé ? Vous pouvez contacter Claire Vandenberghe (cvandenberghe@parc-opale.fr - 03 21 11 07 34)

